

## **Rapport sur les pratiques d'inscription équitables (2021)**

Le présent *Rapport sur les pratiques d'inscription équitables* (le Rapport) a été préparé en application :

- de l'article 20 et du paragraphe 23 (1) de la *Loi de 2006 sur l'accès équitable aux professions réglementées et aux métiers à accréditation obligatoire* (LAEPRMAO) pour les professions réglementées mentionnées à l'Annexe 1 de la LAEPRMAO; et
  - du Code des professions de la santé énoncé à l'Annexe 2 de la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées* (LPSR), paragraphes 22.7 (1) et 22.9 (1) pour les régulateurs des professions de la santé.
- 

Le but du *Rapport sur les pratiques d'inscription équitables* est de :

- Recueillir de l'information auprès des régulateurs d'une profession
  - Comprendre comment un régulateur a mis en œuvre ses pratiques d'inscription équitables au cours de la période visée
  - Aider à superviser la conformité :
    - La supervision de la conformité comprend, entre autres, les fonctions et activités suivantes :
      - Surveillance
      - Évaluation
      - Mesures d'atténuation et/ou d'exécution
      - Sensibilisation et/ou promotion
      - Compte rendu des progrès
- 

Remarques concernant le présent Rapport 2021 :

- Nous avons l'intention de soumettre le Rapport 2021 avec SurveyMonkey;
- Il est probable que le Rapport 2021 change dans sa forme et son contenu étant donné que nous allons passer à une solution portail et base de données plus permanente et compte tenu des changements apportés à la LAEPRMAO concernant la finalisation des délais se rapportant à l'inscription.

Organisme : **Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario**

Profession réglementée : **Technicien en travail social**

Personne à contacter : **Denitha Breau**

Adresse courriel à contacter : [dbreau@otsttso.org](mailto:dbreau@otsttso.org)

Numéro de téléphone : **416.972.9882/ 877.828.9380, POSTE 219**

## INFORMATIONS QUALITATIVES

Les données qualitatives suivantes sont recueillies dans le but d'observer les améliorations que le régulateur apporte à ses pratiques d'inscription équitables d'une année à l'autre.

**Section 1** – Au cours de la période visée (1<sup>er</sup> janvier – 31 décembre), SVP indiquez si votre organisme a, dans les domaines désignés ci-après, introduit des changements qui ont un impact sur votre processus d'inscription. Cochez les cases appropriées.

Domaine	Oui	Non	Description : Changements/améliorations qui auraient un impact sur les résultats en matière d'inscription équitable
a. Exigences d'inscription prévues par un règlement, un règlement administratif ou une politique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La politique sur la maîtrise de la langue a été révisée en 2021 pour inclure les changements quant à la disponibilité de systèmes de test qui avaient été auparavant acceptés.
b. Nouvelle catégorie ou catégorie regroupée de certificats ou permis	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
c. Évaluation des titres de compétence	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

d. Délais : inscription, décisions, réponses	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En février 2021, l'Ordre a introduit un système de demande d'inscription en ligne pour les personnes demandant à s'inscrire pour la première fois après obtention du diplôme (environ 80 % des demandeurs s'inscrivant à l'Ordre). Le déploiement de la demande en ligne s'est traduit par des gains d'efficacité dans le traitement et l'examen des demandes avec, pour le personnel, du temps gagné sur la saisie des données et la possibilité d'examiner les demandes tout en travaillant dans un environnement hybride.
e. Frais d'inscription et d'évaluation	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
f. Ressources pour les demandeurs	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'Ordre a créé un <i>Guide d'inscription en ligne</i> (en anglais et en français) en soutien à l'introduction de la demande en ligne, pour aider les demandeurs à comprendre le processus de demande et le portail des demandeurs. Par ailleurs, l'organisme a mené un réexamen exhaustif de son site Web, y compris de la section Demandeurs, dans le but de communiquer de l'information claire et concise dans un langage simple.
g. Changements apportés au processus de réexamen ou d'appel interne	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
h. Accès des demandeurs à leur dossier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Avec le déploiement du portail des demandeurs en relation avec l'introduction de la demande en ligne, les demandeurs peuvent vérifier en tout temps l'état d'avancement de leur demande d'inscription et vérifier si les documents justificatifs ont été reçus et lesquels ont été examinés.  Les demandeurs peuvent toujours demander et obtenir sans frais une copie de leurs documents de demande d'inscription, selon les besoins du moment.

i. Accords de reconnaissance mutuelle	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
j. Formation et ressources sur l'inscription pour le personnel	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
k. Relation avec des fournisseurs tiers de services	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
l. Agrément de programmes d'enseignement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
m. Améliorations technologiques	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'Ordre a pris diverses mesures pour revoir la technologie courante en 2021 dans le cadre de sa priorité stratégique visant à améliorer l'efficacité de la réglementation des professions, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comme indiqué plus haut, l'Ordre a déployé un portail de demande en ligne dans le cadre des améliorations continues qu'il apporte à la base de données des personnes inscrites.</li> <li>• L'Ordre a commencé le processus de numérisation de tous les dossiers des personnes inscrites.</li> <li>• L'Ordre a déployé la plateforme BoardEffect en vue de simplifier l'examen des documents en soutien au travail des comités. Pour le comité d'appel des inscriptions, cette technologie améliore l'efficacité et l'exactitude de l'importante documentation nécessaire à l'appui d'une instance d'appel.</li> </ul>
n. Politiques et pratiques antiracistes et inclusives	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
o. Structure organisationnelle	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<p>p. Mesures ponctuelles ou continuité des plans opérationnels</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Du fait du déploiement de la demande en ligne et de la réduction effective du nombre des demandes papier que reçoit l'Ordre, le personnel est en mesure de continuer à traiter les demandes d'inscription tout en travaillant dans un environnement hybride.</p> <p>Depuis le début de 2022, le personnel a maintenant un accès électronique aux copies des dossiers papier des personnes inscrites, qui jusque-là étaient uniquement accessibles au travail sur site.</p>
<p>q. Exigences pour les documents à fournir à l'inscription</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'Ordre accepte maintenant les relevés de notes électroniques, les signatures numérisées des demandeurs, et les formulaires de demande envoyés par courriel ou télécopie par les personnes ne pouvant pas faire une demande en ligne. L'Ordre a aussi révisé ses formulaires papier, créant des formulaires PDF remplissables à l'écran et conformes à la <i>Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO)</i>, que l'on peut obtenir au portail des demandeurs ou par courriel.</p>
<p>r. Tests de maîtrise de la langue anglais/français</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Comme indiqué ci-dessus, l'Ordre a révisé sa politique sur la maîtrise de la langue pour y inclure les changements quant à la disponibilité de systèmes de test.</p>

**Section 2** – Le cas échéant, SVP indiquez les trois (3) plus grandes réalisations opérées par votre organisme dans la période visée relativement aux pratiques d'inscription équitables.

<p>1</p>	<p>Mise en œuvre du portail de demande en ligne</p>
<p>2</p>	<p>Amélioration des processus technologiques en vue de mettre à jour la base de données des personnes inscrites</p>
<p>3</p>	<p>Réexamen exhaustif et mise à jour, sur le site Web, de tout matériel se rapportant au processus d'inscription</p>

**Section 3** – Le cas échéant, SVP indiquez les trois (3) plus grands risques qui, dans la période visée, ont entravé votre organisme dans sa capacité à obtenir de meilleurs résultats à l'inscription pour les demandeurs. Indiquez aussi les mesures que vous avez prises pour atténuer l'impact de ces risques.

	<b>Risque</b>	<b>Mesure d'atténuation</b>
1	Ressources humaines (manque de personnel face à l'accroissement des demandes reçues)	Augmenter le personnel au service des inscriptions.  Repérer d'autres gains d'efficacité dans le processus de demande.
2	Limites des logiciels courants, d'où la nécessité accrue d'un travail manuel pour la collecte des données	Explore actuellement de nouvelles options pour la base de données.
3		

**Section 4** – Estimez-vous que vous avez une exigence d'expérience canadienne (EEC)?

- Oui  
 Non

Si oui, SVP indiquez les compétences que vous recherchez chez les demandeurs dans le cadre de cette exigence.

EEC : expérience de travail ou formation expérientielle obtenue au Canada.  
(Peut être une case de saisie simple que nous pouvons fournir)

## INFORMATIONS QUANTITATIVES

Les données quantitatives sont recueillies dans le but de suivre, d'une année à l'autre, les changements statistiques et les tendances concernant le nombre de personnes inscrites à l'Ordre, le nombre de demandes, le nombre de certificats ou permis délivrés, et le nombre d'appels de décision.

### Langues

Indiquez les langues dans lesquelles vous offrez les matériels de demande et l'information nécessaire sur le processus de demande.

Langue	Oui / Non
Anglais	Oui
Français	Oui
Autre (préciser)	S. O.

## 1. Données sur les personnes inscrites

### Données démographiques

Au 31 décembre de l'année visée, quel est le nombre de personnes inscrites à l'Ordre pour chaque catégorie de genre mentionnée ci-après?

Genre	Nombre de personnes inscrites
Total Hommes	490
Total Femmes	2 966
Total Personnes non binaires	15
Total Genre non communiqué	0
TOTAL (organisme)	3 471

En ce qui concerne les personnes inscrites auprès de votre organisme :

Recueillez-vous des données fondées sur la race? (OUI/NON) **NON**

Recueillez-vous des données fondées sur l'identité ou des données démographiques? (OUI/NON) **OUI**

**L'Ordre recueille les données suivantes :**

- **Genre**
- **Région d'exercice / région de résidence aux fins des élections**
- **Langue préférée pour communiquer avec l'Ordre (anglais/français)**
- **Date de naissance**
- **Citoyenneté (conformément aux exigences d'inscription)**

Prévoyez-vous de recueillir des données fondées sur la race à l'avenir? (OUI/NON)

**\*\* Décision prise en septembre 2022 d'approuver en principe une politique relative à la collecte de données sur l'équité et l'inclusion.**

Si oui, SVP indiquez le type de données :

**a. Catégories de certificat/permis**

Au 31 décembre de l'année visée, quel est le nombre de personnes inscrites à l'Ordre pour chaque catégorie de certificat/permis applicable?

<b>Catégorie de certificat/permis</b>	<b>Nombre de personnes inscrites</b>
Exercice sans restriction / exercice indépendant	3 471
Certificat/permis provisoire ou restreint	0
Certificat/permis d'urgence	0
TOTAL (organisme)	3 471



**b. Province/pays où les personnes inscrites ont reçu leur formation initiale**

Au 31 décembre de l'année visée, quel est le nombre total de personnes inscrites à l'Ordre pour chaque catégorie de territoires désignée ci-dessous?

Type	Description (liste déroulante)	Nombre
Personnes inscrites	Ontario	3 204
Personnes inscrites	Autres provinces et territoires canadiens	32
Personnes inscrites	États-Unis	10
Personnes inscrites	Autres pays	10
Personnes inscrites	Territoires multiples ou territoire non précisé	215
TOTAL (organisme)		3 471

**c. Quel est le nombre total de personnes inscrites pour chacun des 12 principaux pays ou territoires étrangers où ces personnes ont reçu leur formation initiale à leur profession?**

Nom du pays étranger	Nombre de personnes inscrites
Inde	5
Brésil	1
Danemark	1
Hong Kong	1
Mexico	1
Pologne	1

## 2. Données sur les demandes

### Données démographiques

SVP indiquez, pour chaque catégorie de genre mentionnée ci-dessous, le nombre de demandeurs qui ont présenté une demande entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre de l'année visée.

Genre	Nombre de demandeurs
Hommes	203
Femmes	1 011
Personnes non binaires	11
Genre non communiqué	0
TOTAL (organisme)	1 225

En ce qui concerne les demandes d'inscription que vous avez reçues :

Recueillez-vous des données fondées sur la race? (OUI/NON) **NON**

Recueillez-vous des données fondées sur l'identité ou des données démographiques? (OUI/NON) **OUI**

Si oui, SVP indiquez le type de données :

- **Genre**
- **Région d'exercice / région de résidence aux fins des élections**
- **Langue préférée pour communiquer avec l'Ordre (anglais/français)**
- **Date de naissance**
- **Citoyenneté (conformément aux exigences d'inscription)**

**a. Catégories de demandeurs**

SVP indiquez le nombre de demandeurs qui, intentionnellement ou non (du fait de leur demande restée inactive ou ayant expiré) se sont retirés du processus de demande entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre de l'année visée : **53**

Indiquez, pour chaque catégorie mentionnée ci-après, si applicable, le nombre total de demandeurs qui ont présenté une demande entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre de l'année visée :

Catégorie de demandeur	Nombre de demandeurs	Nombre de demandeurs ayant reçu un certificat/permis sans restriction	Délai moyen de traitement des demandes (en semaines) à partir du premier contact fait par le demandeur	Délai moyen de traitement des demandes (en semaines) à partir de la réception de tous les documents exigés
Demandeurs issus de l'Ontario	1 165	675	<b>VOIR COMMENTAIRE CI-DESSOUS</b>	<b>VOIR COMMENTAIRE CI-DESSOUS</b>
Demandeurs issus d'autres provinces et territoires canadiens	14	2	<b>VOIR COMMENTAIRE CI-DESSOUS</b>	<b>VOIR COMMENTAIRE CI-DESSOUS</b>
Demandeurs autres prov./territ. avec certificat reconnu en Ontario (mobilité de la main-d'œuvre)	0	0	S. O.	S. O.
Demandeurs issus d'un pays/territoire étranger (autre que les États-Unis)	5	5	<b>VOIR COMMENTAIRE CI-DESSOUS</b>	<b>VOIR COMMENTAIRE CI-DESSOUS</b>

Demands issus de multiples territoires ou d'un territoire non précisé	17	3	<b>VOIR COMMENTAIRE CI-DESSOUS</b>	<b>VOIR COMMENTAIRE CI-DESSOUS</b>
Demands issus d'un établissement postsecondaire canadien agréé	901	667	<b>VOIR COMMENTAIRE CI-DESSOUS</b>	<b>VOIR COMMENTAIRE CI-DESSOUS</b>
Demands issus d'un établissement postsecondaire canadien non agréé*	77	2	<b>VOIR COMMENTAIRE CI-DESSOUS</b>	<b>VOIR COMMENTAIRE CI-DESSOUS</b>
Demands ayant refait une demande après s'être retirés du processus de demande	9	9	<b>VOIR COMMENTAIRE CI-DESSOUS</b>	<b>VOIR COMMENTAIRE CI-DESSOUS</b>

\* Nous avons compris, pour cette catégorie, que l'expression « établissement... non agréé » fait référence aux demands qui ont obtenu un diplôme à l'issue d'un programme autre qu'en techniques de travail social.

Commentaire : **En raison des limites de la base de données en 2021, nous ne pouvons pas fournir ce niveau de détail. Voir les commentaires ci-haut concernant notre recherche d'une nouvelle base de données. L'Ordre s'efforce, pour les demandes présentées après l'obtention du diplôme, d'effectuer le traitement complet de la demande dans les 4 à 6 semaines suivant la réception de TOUTE la documentation exigée.**

**b. Pays/territoire étranger où les demands ont reçu leur formation initiale**

SVP indiquez le nombre total de demands pour chacun des 12 principaux pays ou territoires étrangers où ces personnes ont reçu leur formation initiale à leur profession ou métier.

Nom du pays/territoire étranger	Nombre de demandeurs
Inde	1
Jamaïque	1
Liban	1
Pays-Bas	1
Royaume-Uni	1

### c. Délai de traitement des demandes

Au 31 décembre de l'année visée, quel est le nombre de certificats/permis sans restriction que votre organisme a délivrés : **676**

SVP indiquez le nombre total de demandeurs qui ont reçu, conformément aux délais notés dans le tableau ci-dessous, un certificat/permis sans restriction entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre de l'année visée.

Délai	Nombre total de demandes traitées	Pourcentage (le système peut calculer en divisant la colonne 2 par le total de certificats/permis délivrés)
0 - moins de 3 mois	Voir commentaire ci-dessous	Voir commentaire ci-dessous
3 mois - moins de 6 mois	Voir commentaire ci-dessous	Voir commentaire ci-dessous
6 mois - moins de 12 mois	Voir commentaire ci-dessous	Voir commentaire ci-dessous
12 mois - moins de 18 mois	Voir commentaire ci-dessous	Voir commentaire ci-dessous
18 mois - moins de 24 mois	Voir commentaire ci-dessous	Voir commentaire ci-dessous
24 mois et au-delà	Voir commentaire ci-dessous	Voir commentaire ci-dessous

**COMMENTAIRE : En raison des limites de la base de données en 2021, nous ne pouvons pas fournir ce niveau de détail sans procéder à de longs calculs manuels. Voir les commentaires ci-haut concernant notre recherche d'une nouvelle base de**

**données. L'Ordre s'efforce, pour les demandes présentées après l'obtention du diplôme, d'effectuer le traitement complet de la demande dans les 4 à 6 semaines suivant la réception de TOUTE la documentation exigée.**

**d. Âge des demandes actives**

Au 31 décembre de l'année visée, quel était le nombre total de demandes actives restant à traiter? **306**

**Ce nombre représente les personnes qui ont fait une demande en 2021 ou avant 2021, et dont la demande, pour différentes raisons, n'a pas été traitée ou demeurait incomplète avant le 31 décembre 2021.**

SVP répartissez ces demandes actives en fonction de leur durée d'ouverture.

<b>Âge</b>	<b>Nombre total</b>
0 - moins de 3 mois	Voir commentaire ci-dessous
3 mois - moins de 6 mois	Voir commentaire ci-dessous
6 mois - moins de 12 mois	Voir commentaire ci-dessous
12 mois - moins de 18 mois	Voir commentaire ci-dessous
18 mois - moins de 24 mois	Voir commentaire ci-dessous
24 mois et au-delà	Voir commentaire ci-dessous

**COMMENTAIRE : En raison des limites de la base de données en 2021, nous ne pouvons pas fournir ce niveau de détail sans procéder à de longs calculs manuels. Voir les commentaires ci-haut concernant notre recherche d'une nouvelle base de données. L'Ordre s'efforce, pour les demandes présentées après l'obtention du diplôme, d'effectuer le traitement complet de la demande dans les 4 à 6 semaines suivant la réception de TOUTE la documentation exigée.**

**e. Autres catégories de certificat d'inscription ou permis traitées**

SVP indiquez le nombre de demandes traitées par votre organisme dans l'année visée qui se rapportent à d'autres catégories ou types de certificats/permis.

Entrez le nombre des demandeurs ainsi concernés par province/territoire ou pays où ils ont reçu leur formation initiale à leur profession – avant qu'ils

reçoivent l'autorisation d'utiliser le titre protégé ou la désignation professionnelle en Ontario.

1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre	Ontario	Autres provinces /territoires canadiens	Certificat autre prov./territ. reconnu en Ontario (mobilité de la main-d'œuvre)	É.-U.	Autres pays étrangers	Multiples territoires et/ou territoire non précisé	Total
Demandeurs ayant reçu une autre catégorie de certificat /permis*	0	0	0	0	0	0	0
Demandeurs, le cas échéant, ayant reçu un certificat/permis d'urgence	0	0	0	0	0	0	0
Titulaires d'un certificat/permis provisoire ou d'une autre catégorie de certificat/permis sans restriction	0	0	0	0	0	0	0

\* Une autre catégorie de certificat/permis permet au titulaire d'exercer sous réserve de certaines restrictions; le titulaire doit remplir des exigences supplémentaires pour être autorisé à exercer sans restriction.

Commentaire : **La section ci-dessus ne s'applique pas à notre organisme, celui-ci ne prévoyant pas d'autres types de certificats, provisoires, d'urgence ou autres.**

**f. Nombre de réexamens et d'appels traités**

SVP indiquez le nombre de réexamens et d'appels de décisions que votre organisme a traités dans l'année visée. Entrez le nombre de demandeurs ainsi concernés par pays/territoire où ils ont reçu leur formation initiale à leur profession – avant qu'ils reçoivent l'autorisation d'utiliser le titre protégé ou la désignation professionnelle en Ontario.

1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre	Ontario	Autres provinces ou territoires canadiens	É.-U.	Autres pays étrangers	Multiples territoires et/ou territoire non précisé	Total
Demandeurs dont la demande a été réexaminée à l'interne ou a été renvoyée devant un comité statutaire du conseil d'administration, p. ex., un comité d'inscription	0	0	0	0	0	0
Demandeurs ayant fait appel d'une décision en matière d'inscription	1	0	0	0	0	1
Nombre d'appels entendus	4	0	0	0	0	4
Décisions en matière d'inscription modifiées à la suite d'un appel	0	0	0	0	0	0



**g. Trois (3) principaux motifs invoqués pour les appels de décisions**

Motif	Pourcentage
1. Le demandeur a fourni de nouvelles informations ou plus de détails concernant des cours supplémentaires qu'il avait suivis	50 %
2. Le demandeur croyait qu'il avait rempli les critères compte tenu de ses cours et expériences courants	50 %

**h. Cinq (5) principaux motifs invoqués pour la non-délivrance d'un certificat/permis à des personnes formées à l'étranger**

Motif

Un demandeur ne serait pas inscrit principalement pour le motif qu'il n'a pas rempli les exigences d'inscription énoncées dans le règlement ou la politique sur l'inscription. Ce motif s'applique peu importe le territoire ou le pays où la personne a obtenu ses titres de compétence.

**i. Cinq (5) principaux motifs invoqués pour la non-délivrance d'un certificat/permis à des diplômés canadiens**

Motif

Un demandeur ne serait pas inscrit principalement pour le motif qu'il n'a pas rempli les exigences d'inscription énoncées dans le règlement ou la politique sur l'inscription. Ce motif s'applique peu importe le territoire ou le pays où la personne a obtenu ses titres de compétence.